

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Landes
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
EAUX MARENSIN MAREMNE ADOUR

NOMBRE DE COMMUNES :	31
NOMBRE DE DÉLÉGUÉS :	62
NOMBRE DE PRÉSENTS :	32
NOMBRE DE POUVOIR :	11

SÉANCE DU 26 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 février à 18h30, le COMITÉ SYNDICAL dûment convoqué le 20 février 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la Communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud à St Vincent de Tyrosse sous la présidence de Monsieur Francis BETBEDER.

Étaient présents : M. DAUGA – MME MEDDA – M. BOUYRIE – M. VARTAVARIAN – M. LABORDE – M. GUILLAMET – M. MOUSTIE – M. DUBEARNES – M. BAYENS – M. DUCAMP – M. TOLLIS – M. DARRIGADE – MME JAY – M. DE LA RIVA – MME DARTIGUEMALLE – M. DIRIBERRY - MME LIBIER – M. BELESTIN – MME CAZALIS – M. VENDRIOS – M. GARAT – M. BETBEDER – M. BREDE – M. GELEZ – M. ROMAIN – MME BERGEROO – M. BECUS – M. CASTETS – M. COUTURE – M. DAULOUEDE – MME GONSETTE – M. JAMMES

Ont donné pouvoir : M. HERNANDEZ A M. DE LA RIVA, MME COUNILH A M. BETBEDER, M. COELHO A MME BERGEROO, M. PACOUAU A M. MOUSTIE, M. BOUHAIN A M. JAMMES, M. ROSPARS A MME DARTIGUEMALLE, M. DARETS A M.BECUS, M. JOIE A MME MEDDA, M. LAPEYRE A M. BELESTIN, MME GARATE A MME CAZALIS, M. REMAZEILLE A M. LABORDE,

Absents excusés : MME ADOUY – M. CASTEL - M. BRUTAILS – M. CAS – M. LABASTE – M. PEREZ – M. BENOIST – MME EVENE – M. BELLANGER – MME GRACIET – M. LATXAGUE – M. FORGUES – M. LAUDINET – M. LARD – MME DEMASDELAGE – MME GIRAUDO – M. LANGOUANERE – M. PERIAUT -

Le secrétariat a été assuré par : MME CAZALIS

Délibération n° 2024-02-03– OBJET : Création de trois postes agents techniques

L'assemblée délibérante,

Vu le Tableau des effectifs,

Considérant le service du syndicat comme service public à caractère industriel et commercial,



Considérant le besoin de personnel pour assurer un service de qualité notamment pour le service exploitation process et pour assurer le remplacement de deux agents dont un pour la réalisation des travaux sur le réseau et un pour le service maintenance,

Considérant que la dépense des postes est prévue au budget Eau Potable,

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, **le Comité Syndical** à l'unanimité,

DÉCIDE :

- de créer trois postes permanents d'agent technique– niveau 4 ou 5 à compter du 1er mars 2024, régi par le Code du Travail, pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures.
- que M. le Président est chargé de procéder aux formalités de recrutement.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

ST VINCENT DE TYROSSE, le 27 février 2024

Le Secrétaire de Séance,
Isabelle CAZALIS

Le Président,
Francis BETBEDER

